SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE

COMITE SYNDICAL DU 30 MARS 2017

Convocations adressées le 22 mars 2017

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11
Nombre de délégués titulaires présents : 9
Nombre de délégués votants : 11

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
14 AVR. 2017
COURRIER

Membres titulaires présents :

M. Frédéric AUGIS - M. Jacques CHEVTCHENKO - M. Bruno FENET – M. CLEMOT - M. Pierre COMMANDEUR - M. Benoît FAUCHEUX - M. Philippe ROUSSY - M. Gérard BOUYER - Mme Cécile CHEVILLARD - M. Patrick MICHAUD – M. Thomas GELFI

Membres titulaires excusés :

Mme Mélanie FORTIER – M. Dominique LEMOINE

CS 17/03/03 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017

Monsieur Frédéric Augis Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur le budget primitif 2017 qui s'élève à la somme de 3.220.361,00 €. Celui-ci ne comporte qu'une section de Fonctionnement dont les caractéristiques sont les suivantes :

I. DEPENSES

- **Charges à caractère général**

Le montant des charges à caractère général est estimé à 32.194,00 €.

Elles concernent :

- les dépenses courantes de fonctionnement estimées à 22.964,00 €
- l'indemnité du Payeur départemental en charge du suivi du syndicat, d'un montant estimé à 1.200 €
- la participation du syndicat, en 2017, à 2 congrès aéroports et compagnies aériennes à hauteur de 2.500 €
- les cotisations du syndicat à l'Union des Aéroports Français et au CRT pour 4.030 €
- les frais de communication pour 1.500 €

- **Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel sont évaluées à 72.000 €. Elles correspondent à une prise de fonction du nouveau Directeur à compter du 1er juillet 2017.

- **Participations**

Aux termes de la convention de délégation de service public signée avec SNC-Lavalin, la participation des collectivités se décompose en deux parties, l'une correspondant à la subvention d'exploitation, l'autre au titre de la contribution liée au développement, estimée en fonction d'un objectif de trafic.

Pour 2017, les montants sont les suivants, en prenant en compte une inflation de 1% :

- Subvention d'exploitation	523.017 €
- Contribution au développement	2.590.650 €
Soit un total de	3.113.667 €

- **Elus**

Il a été prévu un crédit de 2.500 € de frais de mission des élus.

II. RECETTES

Les recettes seront constituées de :

- **Excédent de fonctionnement 2016 50.730,36 €**

- **Redevance domaniale**

En application de l'article 40 du contrat de DSP, l'exploitant versera une redevance de 5.837,64 €.

- **Participation des membres du syndicat**

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et des autres recettes, le montant de la contribution des membres est arrêté pour 2017 à 3.163.793 €.

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5722-1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le budget primitif pour l'exercice 2017 dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte

Frédéric AUGIS